

Compte-rendu du 8^{ème} café-quartier 27 juin 2015 – 10 h 12 h

ZONE 11 Résidence Domitys

Présents : Pascal Hervé, Nelly Guingo, Catherine Joubaud, Sandrine Leray, Erwan Dugor, André Le Traon, Gérard Héré, Jean-Philippe Rosso.

⇒ Présentation de chaque participant élus et riverains

⇒ Présentation par Pascal Hervé et Catherine Joubaud des objectifs des « cafés quartiers »

Les cafés quartiers : Moments d'échanges et de partage autour d'un café, entre habitants et élus, à l'issue duquel un ou plusieurs riverains se proposent pour être référents. Le rôle du référent étant de transmettre aux élus les problématiques rencontrées dans leur quartier ainsi que les interrogations des riverains (voir dossier du Laillus de mars). Le référent est un interlocuteur privilégié entre la mairie et les habitants de son quartier, il doit avoir pour principales qualités l'écoute et la diplomatie. Les élus de la commission communication ont défini 12 zones (8 pour le centre-bourg et ses lotissements et 4 pour la campagne.)

Riverain : peut-on clarifier les structures dont font partie Guichen, Bruz, Chantepie ? A laquelle est rattachée Laillé ?

Pascal Hervé : autrefois Laillé faisait partie du canton de Guichen (8 communes). Il y a eu des modifications à l'échelle nationale dans l'organisation départementale, les communes ont été regroupées ; depuis le 1^{er} janvier 2015, Laillé n'est plus dans le canton de Guichen mais dans celui de Bruz, avec Chartres de Bretagne, Pont-Péan, Noyal-Chatillon. Les élections départementales ont permis d'élire 2 représentants, un homme et une femme, pour avoir la parité au niveau départemental.

Sur le plan intercommunal, Laillé fait partie de Rennes-Métropole (RM) (auparavant la commune faisait partie de l'ACSOR), qui rassemble 43 communes, pour environ 420 000 habitants. Depuis 2015, RM a obtenu le statut de métropole, ce qui entraîne des transferts de compétences. Auparavant les compétences étaient organisées en syndicats (regroupements de communes), maintenant elles sont prises en charge par RM (ex : Laillé a sa propre station d'épuration, elle est à présent gérée par RM).

Riverain : tous les foyers lailléens sont-ils raccordés à l'assainissement collectif ?

PH : non, pas tous, seulement l'habitat dense et les nouvelles habitations.

Riverain : et si la campagne se développe ?

PH : les habitants auront recours à l'assainissement individuel. Cela fonctionne très bien mais cela a un coût. Pascal Hervé est l'un des vice-présidents de RM, en charge de la voirie et de l'environnement.

Riverain : va-t-il vraiment y avoir un transport entre Laillé et Bruz ?

PH : à partir de septembre, une ligne expérimentale sera mise en place jusqu'à la gare SNCF. Cette expérimentation fait partie d'une réflexion globale au niveau des 43 communes de RM. Sur le territoire, on encourage le développement de services dans les plus grosses communes, afin que les communes alentour puissent s'y rendre facilement. On envisage plusieurs navettes par jour (au moins 9) pour voir si cela répond à une vraie demande. Si la fréquentation n'est pas assez importante, la ligne sera supprimée.

Sandrine Leray : on a visé les heures les plus pertinentes, déplacements vers la gare pour le travail, vers les services.

PH: on pourra éventuellement revenir avec les arrêts pour expliquer en détail. Les arrêts sont déjà en place. Cela représente plus de 130 000€ sur un an. A l'intérieur de Bruz, on peut ensuite emprunter les lignes municipales, celles du STAR. Les heures de correspondance seront obtenues par les informations du STAR. Les horaires seront en cohérence avec ceux du train pour les personnes qui travaillent à Rennes.

Riverain : les jours de marché à Bruz, le conducteur de la navette Domitys a des difficultés dans la rue qui devrait être à sens unique. Pourrait-il y avoir des interconnexions avec Bruz ?

PH : est le maire de Laillé, pas de Bruz ; mais entre communes, on se parle. Dans la nouvelle organisation de RM, il existe les comités de secteurs : les communes se regroupent pour mettre en commun l'organisation de la voirie. Il faut examiner la problématique, peut-être changer de circuit, pour pouvoir déposer les personnes handicapées plus près du marché ? Il faut voir avec le maire de Bruz, réfléchir à un emplacement PMR.

Riverain : peut-être un sens unique seulement pour les matins du marché ?

PH : cela peut poser beaucoup de problèmes aux habitants de Bruz, c'est très difficile. Il faut que ce soit d'un intérêt très général. On peut voir avec le maire pour une place spécifique pour déposer les résidents. Peut-être le problème sera-t-il réglé avec la navette ?

Riverain : merci pour les bancs !

PH : cela a été vu avec Nelly Guingo, l'adjointe à l'action sociale.

André Le Traon : d'autres bancs restent à positionner, cela a été vu en Conseil des Sages, c'est Nelly Guingo qui le gère. Il y a 6 femmes et 7 hommes. Son rôle est celui d'un comité consultatif sur des projets ou des thématiques. C'est une nouvelle structure, 2 représentantes sont présentes ce matin.

PH : cela permet de faire remonter des thématiques selon les âges.

Nelly Guingo : il y a eu une première prise de contact. La 2^e réunion aura lieu début octobre, on verra quelles seront les thématiques choisies. Les membres doivent donner des idées, réfléchir.

Riverain : fait savoir qu'elle ne représente pas Domitys au Conseil des Sages, elle n'est là qu'à titre individuel.

Riverain : comment fait-on pour savoir ce qui s'y passe ?

NG : on pourra mettre un article dans le Laillus pour informer.

Riverain : le Laillus est très bien !

Riverain : peut-on assister au conseil municipal ?

PH : c'est public, donc oui. Il a lieu à 20h30. C'est un peu tard, mais les élus sont des personnes en activité, donc ce n'est pas facile de le faire plus tôt. Il a lieu une fois par mois, le mardi soir, les dates sont affichées en mairie.

Catherine Joubaud : vous pouvez trouver les dates dans la feuille-info gratuite distribuée dans les commerces.

NG : une permanence a lieu le mercredi matin, il ne faut pas hésiter à venir proposer des idées. Le CLIC Alli'âges propose différents ateliers ; par exemple, à partir de la rentrée, une conférence Equibr'âges sur les chutes.

Riverain : comment sont prévenus ceux qui ne résident pas à Domitys ?

NG : via le Laillus ou la feuille-info, il ya aussi des affiches chez les professionnels de santé, le panneau lumineux ; on vous encourage à aller chercher les informations.

Riverain : l'information, on souhaite qu'elle vienne mais il faut aller la chercher.

NG : souvent des flyers sont déposés à l'accueil.

PH : il y a également le site internet.

Riverain : il n'est pas possible de communiquer ensemble pour le moment, pas de causerie ; il faut pouvoir répartir l'information.

NG : nous allons rencontrer le personnel de Domitys, donc nous pourrons faire des propositions dans ce sens.

PH : nous sommes ici pour vous rencontrer en tant qu'habitants de Laillé ; s'il y a des problèmes à Domitys, nous ne pouvons pas rentrer dans cette problématique. Lorsque nous avons travaillé avec les promoteurs, nous savions que ce serait une résidence privée, mais qui doit être en communication avec les Lailléens. S'il n'y a pas suffisamment d'ouverture, il faudra le dire à la direction. Le contrat de départ prévoyait une expérimentation avec les écoles.

Riverain : la première année, nous sommes allés dans les écoles. Des personnes ne peuvent pas se déplacer ?

NG : on peut envisager des projets intergénérationnels.

Riverain : en septembre aura lieu une conférence, par une association pour le droit de mourir dans la dignité. Les pourparlers sont déjà bien engagés. Il faut faire participer les personnes extérieures.

NG : dès que vous aurez une date, il faudra nous la communiquer.

Riverain : que va devenir le centre-bourg, avec les commerces ?

PH : le programme de réflexion est en cours. On va revoir le plan de circulation, rue du Point du Jour, puis rue de la Cale de Chancors.

SL : rue du Point du Jour, on a pu rouvrir car les mutations de terrains ont permis la création d'un chemin piéton.

PH : le bâti du centre-bourg n'est pas bien rénové, l'habitat est délaissé, ce sont des mètres carrés pas utilisés aujourd'hui. Le programme de rénovation/construction nécessite de voir auprès des propriétaires ; on est obligé de passer par des démarches de justice très longues. Bientôt on aura un projet en face du Point 21 ; la parcelle a été achetée grâce à RM, pour construire une trentaine de logements. Une procédure d'expropriation est en cours sur l'ancien salon de coiffure (8 héritiers – une succession de 15 ans), le bâtiment est insalubre. Nous avons à présent un marché avec un poissonnier, un caviste vient d'ouvrir, un restaurant a été racheté, il ouvrira fin août (une terrasse est prévue, il doit ouvrir samedi et dimanche midi) mais il faut que les Lailléens fassent vivre ces commerces !

SL : certains bâtiments sont trop vétustes, il n'est pas possible d'y installer des commerces.

PH : la petite boulangerie est très abîmée, on ne sait pas encore s'il faut la rénover ou l'abattre.

Riverain : le café est fermé.

PH : le fonds de commerce est à vendre. On aimerait qu'il y ait une crêperie.

SL : on peut avoir toutes les envies, mais si les commerçants ne veulent pas venir, ou si les Lailléens ne consomment pas sur place, cela ne sert à rien.

Gérard Héré : pour redynamiser le commerce, il faut redynamiser le client !

PH : c'est le problème des communes rurales. On n'est pas suffisamment attentif à la centralité.

Riverain : la route Laillé-Bruz est en mauvais état.

PH : c'est une route départementale, donc c'est le Département qui gère l'entretien. En 2018, ces routes seront gérées par RM.

SL : nous sommes accessibles pour entendre les doléances, mais si les choses vont bien, il faut le dire aussi !

Riverain : merci pour le bout de route gravillonnée, et aussi pour avoir conservé le massif.

SL : c'est la politique des espaces verts. Quelques zones sont en pousse libre, mais certaines doivent être taillées pour plus de visibilité.

Riverain : les rosiers près de l'église sont très jolis.

PH : on transmettra aux espaces verts ! Le traitement des espaces verts évolue. Ecologiquement, il faut traiter différemment (voir le Laillus de mars)

Riverain : l'agréable bonjour des habitants lorsqu'on les croise !

Riverain : on demande beaucoup de choses. En retour, vous organisez beaucoup mais personne ne vient, 3 ou 4 seulement.

NG : on peut demander de faire un effort pour le transport.

PH : pas d'étude en cours. Il y a peut-être une réflexion à mener. On fait déjà du ramassage scolaire, peut-être pourrait-on avoir un outil mutualisé entre les communes, la mutualisation permet de répondre à ces besoins.

SL: c'est à relancer.

NG : la commune travaille sur plusieurs projets. Il est prévu au budget l'achat de bancs pour toute la population. On va solliciter Domitys et les associations pour leur mise en place.

Riverain : à l'extérieur de la commune, c'est très joli mais on ne peut pas en profiter, car il n'y a pas de bancs.

PH: on peut en parler à RM, tout le monde est concerné.

Riverain : les poubelles aussi : quand on promène son chien, on ramasse ses besoins mais on ne peut pas jeter. Il faut également vider les poubelles.

PH : les services techniques vident les poubelles tous les lundis matins.

Riverain : l'entretien est relativement bien fait.

PH : il y a peut-être un oubli dans la tournée.

NG: un autre projet : la Semaine Bleue. Une semaine nationale pour les retraités ; c'est seulement un petit projet cette année, une journée nationale organisée par Rennes. Le but est que plusieurs communes adhèrent pour mettre en place différentes actions en France. Il faut créer un réseau d'échanges pour coordonner les actions (ex : mutualisation de navettes).

Riverain : le compte-rendu de cette réunion sera-t-il transmis à la direction ?

PH : non, c'est hors-direction. Les cafés-quartiers sont des échanges Lailléens/élus. Domitys ne doit pas être fermé mais ouvert sur la commune. Donc on peut en parler avec la direction si vous le souhaitez.

NG : la commission souhaite un atelier sur le rire, un atelier intergénérationnel en lien avec le repas du CCAS.

Riverain : il y a des places pour handicapés sur le parking mais on n'a pas le droit de s'y garer car pas de carte.

NG: la décision ne dépend pas de la commune mais de la MDPH.

Riverain : le médecin traitant fait remplir des papiers.

PH : oui, les personnes ne sont pas forcément handicapées mais manquent de mobilité. En tant qu'élus, on peut peut-être créer un stationnement particulier (parkings prioritaires) ?

GH : certaines personnes sont handicapées temporairement, c'est le même problème pour elles. Il faut aussi revoir le positionnement de certains passages piétons, ainsi que la planéité des trottoirs.

PH : il y a un projet d'aménagement du secteur, dans la continuité de ce qui existe dans le centre-bourg, mais cela coûte cher.